

LE PIÈGE DU GENRE

FEMMES, VIOLENCE ET PAUVRETÉ

HALTE À LA VIOLENCE
CONTRE LES FEMMES

AMNESTY
INTERNATIONAL





© G.M.B. Akash/Panos Pictures

Femmes au travail dans une usine de riz à Asuganj (Bangladesh).

LE PIÈGE DU GENRE FEMMES, VIOLENCE ET PAUVRETÉ

La plupart des personnes qui vivent dans la pauvreté dans le monde sont des femmes – plus de 70 % d'après les estimations des Nations Unies¹. Comment se fait-il que plus des deux tiers des pauvres soient des femmes alors que celles-ci ne représentent que la moitié de la population mondiale ?

La discrimination est un facteur important de pauvreté. Dans certains pays, la discrimination contre les femmes est inscrite dans la loi ; dans d'autres, elle persiste malgré la législation sur l'égalité. Les femmes accèdent plus difficilement que les hommes aux ressources et aux moyens de production comme les terres, le crédit et l'héritage. Elles reçoivent des salaires moins élevés que les hommes et la majeure partie de leur travail n'est pas rémunérée. Elles travaillent souvent pour l'économie souterraine, sans sécurité de l'emploi ni protection sociale. Néanmoins, ce sont elles qui sont chargées de s'occuper de leur famille et de leur foyer.

La majorité des pauvres dans le monde sont des femmes

Pour les femmes, la pauvreté est à la fois une conséquence et une cause de la violence. La violence physique, sexuelle ou psychologique contre les femmes entraîne des pertes de revenus et une baisse de la capacité de production des femmes. Elle appauvrit également leurs familles, leurs communautés et les sociétés dans lesquelles elles vivent. Par ailleurs, dans un contexte de pauvreté, il est plus difficile pour les femmes d'échapper à une relation violente. Si l'indépendance économique ne protège pas les femmes de la violence, le fait d'avoir accès à des ressources financières peut améliorer leur capacité à faire de véritables choix. Une femme qui est financièrement dépendante de son partenaire risque de ne pas trouver de solutions viables pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants. Une jeune fille qui se retrouve enceinte à la suite d'un viol risque d'être exclue de l'école, ce qui limitera ses possibilités de trouver un travail et d'assurer son indépendance à l'avenir.

La violence contribue à maintenir les femmes dans la pauvreté, et ce sont les femmes pauvres qui sont les plus exposées à la violence. Beaucoup d'habitantes des bidonvilles subissent une violence et une insécurité quotidiennes, tant au sein de leur foyer que dans la rue. Les femmes qui occupent des emplois peu payés de l'économie souterraine travaillent souvent dans des conditions déplorables. Les travailleuses migrantes venues chercher des emplois mieux rémunérés à l'étranger sont confrontées à l'exploitation et à la violence de la part des employeurs ou de réseaux criminels.

La discrimination et la violence vont souvent de pair, privant les femmes de leurs droits à la santé, à l'éducation, à un logement et à l'alimentation. La pauvreté entraîne à son tour un risque accru de violence pour les femmes et les fillettes, refermant le cercle vicieux.

La discrimination porte atteinte aux droits fondamentaux de nombreux groupes de la société, tels que les peuples autochtones, les minorités ethniques, raciales, religieuses ou linguistiques, et les migrants. Dans ces groupes, les femmes sont victimes d'une double discrimination : en tant que membres du groupe et en tant que femmes. Par ailleurs, certaines catégories de femmes sont particulièrement vulnérables à la violence, notamment les femmes issues de minorités, autochtones ou réfugiées, les femmes sans ressources, les femmes placées dans des institutions ou en détention, les fillettes, les femmes handicapées ou âgées, et les femmes vivant dans des situations de conflit armé.

La pauvreté n'est pas qu'une question de revenus. Elle est aussi une question d'insécurité et d'impossibilité de se faire entendre et de faire des choix. La voix des femmes pauvres est rarement écoutée. La pauvreté se manifeste de diverses manières et a des effets différents selon les gens et les pays. Certains groupes sont frappés plus durement que d'autres, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. La pauvreté a des répercussions spécifiques sur les femmes en raison de leurs rôles dans la société, dans leurs communautés et dans leurs familles.

Cependant, les femmes ne sont pas des victimes passives. Elles peuvent être des citoyennes et des défenseuses des droits humains actives, qui revendiquent leurs droits, s'organisent, exigent justice et obligation de rendre des comptes, et œuvrent à l'amélioration de la vie et de la situation de leurs familles et de leurs communautés. Elles sont souvent les agents de changement les plus engagés et les plus efficaces, non seulement pour leur propre famille ou communauté, mais aussi pour la société tout entière. On trouve des exemples de ces changements positifs à tous les coins de la planète.

UN PARTAGE INÉGAL



©Pajhwok Afghan News

Manifestation de militantes des droits des femmes afghanes contre une loi controversée risquant de restreindre encore davantage le droit des femmes chiites de circuler librement (avril 2009). Cette loi a depuis été révisée et a subi des modifications positives proposées par les défenseuses afghanes des droits humains, même si certaines préoccupations demeurent.

Bien qu'elles produisent 60 à 80 % de la nourriture dans les pays en développement, les femmes ne possèdent que 1 % des terres². En Afrique subsaharienne, la majorité des femmes travaillent dans le secteur agricole, mais le droit coutumier interdit souvent aux filles et aux veuves d'hériter des terres qu'elles cultivent. Dans certains pays, les femmes doivent avoir l'autorisation de leur mari ou sa signature pour obtenir un crédit auprès d'une banque. Les inégalités d'accès au crédit, à la terre et à l'héritage sont un frein important à l'indépendance économique des femmes.

Dans beaucoup de pays, les inégalités liées au genre sont inscrites dans des lois ouvertement discriminatoires. Même dans les pays dont la constitution garantit l'égalité devant la loi, la législation contient souvent des lois qui ne donnent pas les mêmes droits aux hommes qu'aux femmes.

Par ailleurs, l'égalité en droit ne garantit pas l'égalité dans la pratique. Même dans les pays qui disposent de lois garantissant l'égalité, la discrimination persiste souvent faute d'une application efficace de ces lois.

Les lois et les normes internationales exigent de tous les États qu'ils protègent, respectent et mettent en œuvre l'égalité des droits, mais, dans la plupart des pays, les femmes n'ont en fait pas les mêmes droits juridiques que les hommes. Ces disparités se retrouvent dans des domaines comme les droits de la propriété et de l'héritage, la protection contre la violence, les lois sur le mariage ou le divorce, le droit de circuler librement, la reconnaissance de la capacité juridique et l'égalité devant la loi.

Bien qu'elles produisent 60 à 80 % de la nourriture dans les pays en développement, les femmes ne possèdent que 1 % des terres

La violence contre les femmes renforce les inégalités et aggrave la pauvreté en réduisant la capacité des femmes à contribuer de manière productive à la vie familiale, économique et publique. Elle a aussi un coût pour les services sociaux, le système judiciaire, les établissements de santé et les employeurs.

L'exemple du Comité du Bangladesh pour le développement rural (BRAC) montre combien les femmes peuvent jouer un rôle important dans la réussite économique, tirant des communautés entières de la pauvreté. Grâce à sa politique consistant à mettre les femmes et les fillettes au cœur de ses stratégies de lutte contre la pauvreté et à les considérer comme des agents actifs de changement, le BRAC est devenu la plus grande organisation populaire de développement au monde. Au fil des ans, il a aidé les femmes à s'organiser et, avec leur participation active, il a testé, affiné et développé des moyens concrets d'améliorer leur accès aux ressources et de les aider à entreprendre. Il mène en Asie et en Afrique des programmes de microcrédit et d'éducation qui bénéficient à plus de 110 millions de personnes, et il est autofinancé à plus de 80 %.

AU TRAVAIL DU MATIN AU SOIR

Les femmes ne gagnent que 10 % du revenu mondial alors qu'elles effectuent les deux tiers du travail total réalisé dans le monde³.

Dans les pays en développement comme dans les pays développés, à travail égal, les femmes gagnent systématiquement moins que les hommes

Ce sont les femmes et les fillettes qui assument la charge du travail domestique, et leurs responsabilités s'accroissent encore en période de crise. En milieu rural, les femmes consacrent une grande partie de leur temps à aller chercher de l'eau et du bois pour le feu, à travailler dans les champs et à s'occuper des jeunes enfants ou des malades, mais leur travail n'est pas rémunéré et son importance n'est pas reconnue. Par ailleurs, beaucoup de femmes, à la campagne comme en ville, travaillent pour l'économie souterraine, exerçant des métiers mal payés ou dangereux au mépris des droits du travail. ONU-Habitat a estimé que, en Afrique, 84 % des femmes qui travaillent en dehors du secteur agricole ont un emploi non déclaré⁴.

© Amnesty International



Jeunes filles pilant le grain dans un village du nord de la Sierra Leone, 2009.

La dégradation de l'environnement et le changement climatique ont des répercussions sur la vie de millions de femmes et de fillettes. Lorsque la sécheresse ou les inondations dévastent la campagne, de nombreux hommes migrent vers les centres urbains pour y chercher du travail ; en revanche, il est plus difficile pour les femmes de fuir les catastrophes naturelles, en particulier pour celles qui ont des enfants à charge. Dans ces situations, elles doivent alors travailler plus dur pour obtenir des récoltes, parcourir de plus longues distances pour trouver de l'eau ou du bois, et survivre avec des ressources réduites. En outre, lorsque les ressources se font rares, ce sont souvent les femmes et les fillettes qui sont sacrifiées. D'après le Programme alimentaire mondiale, sept personnes sur 10 souffrant de la famine sont de sexe féminin⁵.

D'après le secrétaire général de l'ONU, la mondialisation et les politiques comme la déréglementation des économies et la privatisation du secteur public tendent à renforcer les inégalités économiques entre les hommes et les femmes, en particulier chez les populations marginalisées. Dans beaucoup de pays, les restructurations économiques ont entraîné une réduction du secteur public et des dépenses sociales et, si l'industrialisation et la migration économique offrent aux femmes des possibilités d'emplois salariés en dehors des secteurs traditionnels, il s'agit principalement d'emplois majoritairement féminins et mal payés⁶.



Écolière de Port-au-Prince, en Haïti, portant l'un des badges réalisés par des femmes d'Afrique du Sud pour la campagne mondiale d'Amnesty International *Halte à la violence contre les femmes* (mars 2008). Des dizaines de milliers de fillettes de son âge ne sont pas scolarisées à cause de la pauvreté.

Dans les pays en développement comme dans les pays développés, à travail égal, les femmes gagnent systématiquement moins que les hommes. En conséquence, même dans les pays riches, beaucoup d'entre elles vivent dans une pauvreté relative, en particulier si elles sont célibataires et ont des personnes à charge.

Par ailleurs, beaucoup de femmes sont confrontées à la discrimination et au harcèlement au travail, et les travailleuses migrantes sont particulièrement vulnérables à l'exploitation et à la violence. La pauvreté les pousse parfois à accepter des emplois semi-légaux ou illégaux, souvent occupés majoritairement par des femmes, comme le service domestique, le travail dans des ateliers clandestins ou l'industrie du sexe. Beaucoup se retrouvent prises au piège de la traite des êtres humains ou d'autres formes d'esclavage moderne.

T., vingt-sept ans, originaire des Philippines, était l'une des dizaines de milliers de travailleuses domestiques employées en Jordanie. Son employeur lui a confisqué son passeport à son arrivée et l'a forcée à travailler dix-sept heures par jour, sept jours sur sept. Elle était mal nourrie et la famille l'enfermait dans la maison quand elle sortait. Elle a travaillé pendant deux ans, mais son employeur a omis de lui verser près d'un an de salaire et l'a contrainte à travailler deux mois supplémentaires sans visa. T. a fini par sauter d'une fenêtre du deuxième étage, et s'est blessée à la jambe. Son employeur l'a dénoncée à la police et l'a accusée de vol afin de ne pas avoir à verser les salaires qu'il lui devait. Il a finalement accepté de lui payer son billet de retour pour les Philippines, mais pas les salaires en souffrance, et elle est rentrée chez elle.

En raison de la pauvreté et de la marginalisation, les fillettes sont non seulement menacées de violence, mais aussi contraintes de travailler au lieu d'aller à l'école ou pour payer leurs frais de scolarité. Selon les estimations de l'UNICEF, en 2007, 102 000 filles âgées de six à dix-sept ans travaillaient comme servantes en Haïti. Coupées de leur famille, de leurs amis et du monde extérieur, ces filles sont particulièrement vulnérables à la violence. Stéphanie est l'une d'entre elles. Elle a commencé à travailler à l'âge de douze ans, recevant pour seul salaire de la nourriture et un logement, et travaillant en plus comme vendeuse de rue pour financer sa scolarité. Un jour où elle rentrait chez elle avec sa marchandise et sa recette de la journée, elle a été agressée par trois hommes et violée sous la menace d'une arme à feu. Ses agresseurs lui ont volé sa marchandise et son argent, la contraignant à abandonner ses études faute de pouvoir payer les frais de scolarité.

LES EXCLUES DE L'ÉDUCATION

Les trois quarts des adultes analphabètes dans le monde sont des femmes⁷.

L'éducation n'est pas seulement un droit en tant que tel : elle est aussi le moyen de jouir d'autres droits. Une personne qui n'a pu suivre des études en subira les conséquences toute sa vie. Dans le cas particulier des jeunes filles, celles qui ont un faible niveau d'instruction ont moins de chances de parvenir à l'indépendance financière. Elles ont plus de probabilité de se marier très jeunes, avec toutes les conséquences que cela peut avoir en termes de santé et d'équilibre affectif. Elles ont aussi plus de risques de contracter le VIH/sida ou de mourir en couches. Enfin, elles ont plus de mal à se faire une place dans la société et à faire valoir leurs droits.

La pauvreté oblige les familles à faire des choix difficiles lorsqu'il s'agit de payer les frais de scolarité de leurs enfants. Souvent, les garçons sont prioritaires sur les filles car ce sont eux qui subviendront aux besoins de la famille à l'avenir. Dans beaucoup de pays, les filles doivent aider leur mère aux tâches domestiques jusqu'à ce qu'elles prennent un époux et deviennent mères à leur tour. Bien qu'il soit prouvé que les mères instruites ont des enfants en meilleure santé et plus instruits, l'éducation des femmes n'est généralement pas jugée aussi importante que celle des hommes.

Par exemple, au Tadjikistan, les préjugés liés au genre, associés au coût de la scolarité, conduisent environ une fille sur cinq à abandonner l'école à l'âge de treize ou quatorze ans. Beaucoup de familles n'ont pas les moyens de payer les frais de base liés à la scolarité de leurs enfants – les livres, les vêtements et le transport. Elles privilégient donc la scolarisation des garçons, qui les aideront financièrement par la suite. Beaucoup de

filles quittent l'école prématurément pour s'occuper des membres de leur famille ou travailler dans les champs ou sur le marché jusqu'à leur mariage.

Les fillettes sont aussi très nombreuses à abandonner l'école parce qu'elles y sont victimes de harcèlement ou de violence, ou parce qu'elles ont peur d'y subir de telles violences. Le harcèlement sexuel à l'école est une réalité dans de nombreux pays du monde. Selon une étude réalisée aux États-Unis, 83 % des jeunes filles âgées de douze à seize ans scolarisées dans le public ont été victimes de harcèlement sexuel sous une forme ou sous une autre⁸.

Le mariage précoce est aussi une cause de non-scolarisation ou d'arrêt prématuré de la scolarité des filles. Malgré les lois qui interdisent cette pratique, de nombreuses filles sont mariées de force à des hommes plus âgés qu'elles. Peu ou pas instruites, elles ont peu de chances d'acquiescer une indépendance économique, ce qui limite fortement leur possibilité de faire des choix concernant leur vie.

Les trois quarts des adultes analphabètes dans le monde sont des femmes

En mai 2008, une Irakienne de vingt-sept ans, mère de trois enfants, a raconté à Amnesty International que son père l'avait contrainte à épouser un homme plus âgé alors qu'elle n'avait que treize ans. Elle a indiqué que, des années plus tard, son mari l'avait accusée à tort d'adultère car il voulait divorcer et échapper à son obligation d'assistance. À cause de ces accusations, elle était détenue à la prison pour femmes d'Erbil. Elle a expliqué qu'elle n'avait reçu qu'une instruction minimale quand elle était enfant et qu'elle ne pouvait pas subvenir seule à ses besoins et à ceux de ses enfants. Elle espérait désormais que son mari l'autoriserait à retourner au domicile familial pour lui servir de « domestique », si c'était ce qu'il voulait, afin qu'elle puisse au moins vivre avec ses enfants.

Dans beaucoup de pays, lorsque l'argent vient à manquer et que les coûts de scolarité sont importants, certaines jeunes filles acceptent, pour pouvoir payer leurs études, des rapports sexuels qu'elles auraient refusés dans d'autres circonstances, par exemple avec des hommes d'un certain âge qui leur font des cadeaux ou leur donnent de l'argent.

LES DISCRIMINATIONS MULTIPLES

Les femmes subissent des discriminations multiples – elles sont victimes de discrimination et privées de leurs droits à la fois parce qu’elles sont des femmes et parce qu’elles sont membres de groupes marginalisés. Celles qui vivent dans la pauvreté subissent aussi des discriminations simplement parce qu’elles sont pauvres.

Les discriminations multiples sont intimement liées à la violence contre les femmes. Elles déterminent les formes de violence que les femmes subissent. Elles rendent aussi certaines femmes plus vulnérables à certains types de violence parce qu’elles ont un statut social inférieur à celui des autres femmes et parce que les auteurs des violences savent qu’elles risquent moins de porter plainte ou de demander de l’aide.

La discrimination dont les femmes sont victimes les prive souvent de l’accès à la justice, à une protection ou aux services. Cette exclusion découle de la pauvreté et contribue à la renforcer.

Beaucoup de femmes vivant dans la pauvreté n’ont pas accès aux soins médicaux parce qu’elles n’ont pas les moyens de les payer ou de payer les frais de transport pour se rendre dans les centres de soins. D’autres se heurtent à des obstacles parce qu’elles ne savent pas lire ni écrire, parce qu’elles ne parlent pas la langue officielle, ou parce qu’elles ne sont pas bien informées.

Le taux de mortalité maternelle montre clairement ces disparités – une femme meurt chaque minute de complications d’une grossesse ou d’un accouchement. La grande majorité d’entre elles – plus de 95 % – sont pauvres et issues de pays en développement.

Dans les pays développés, les femmes qui appartiennent à des minorités raciales ou ethniques ont souvent plus de risques d’être pauvres et plus de difficultés à accéder aux services de santé⁹. Par exemple, aux États-Unis, les femmes afro-américaines ont presque quatre fois plus de risques de mourir en couches que les femmes blanches¹⁰.

Le Pérou a l’un des taux de mortalité maternelle les plus élevés du continent américain. La plupart des femmes qui meurent en couches ou pendant leur grossesse sont des femmes autochtones pauvres, vivant dans des zones rurales, qui n’ont pas accès aux mêmes services de santé que les autres femmes du pays. Ces inégalités d’accès aux soins sont le reflet des profondes inégalités qui caractérisent la société péruvienne. Les femmes qui vivent dans des zones rurales ont moins la possibilité de bénéficier de soins obstétricaux d’urgence et sont aussi souvent mal informées sur la santé maternelle. Les femmes autochtones se heurtent en outre à des obstacles supplémentaires liés au fait qu’elles ne parlent pas espagnol et aux préjugés profondément ancrés dans la société péruvienne.

La discrimination prive souvent les femmes de l’accès à la justice, à une protection ou aux services

En Afrique du Sud, les femmes, et surtout les femmes noires, sont touchées de façon disproportionnée par la pauvreté et la pandémie de VIH/sida. Le gouvernement a développé la gratuité des traitements antirétroviraux pour les personnes vivant avec le VIH/sida, mais les traitements, les soins et les services d’aide restent majoritairement dispensés par les hôpitaux, qui sont débordés, plutôt que par les centres de soin de proximité. Les coûts de transport sont élevés par rapport aux revenus des gens et il est particulièrement difficile pour les femmes pauvres vivant en zone rurale de se rendre à l’hôpital pour commencer ou poursuivre un traitement sous surveillance médicale. Par ailleurs, beaucoup ne sont pas assez bien nourries pour faire face aux effets secondaires des médicaments antirétroviraux. Le problème de la pauvreté est encore aggravé par le statut inférieur des femmes dans la société ; en effet, celles-ci ne reçoivent pas toujours une part équitable des ressources limitées de la famille. T.H., qui prend ses repas avec 12 à 20 membres de la famille de son mari, a ainsi expliqué à Amnesty International en mai 2007 que, quand la famille manquait de nourriture, elle était la dernière servie. « *Je passe après tout le monde* », a-t-elle déclaré.



© Enrique Castro-Méndivil

Dans beaucoup de pays, les femmes pauvres sont de fait privées de justice car leurs seuls recours résident dans des formes de justice locales et coutumières, qui favorisent fortement les hommes. Par exemple, les femmes qui sont victimes de violence domestique ne bénéficient souvent d'aucune protection juridique. Leur seul moyen d'échapper à cette violence est le divorce, mais celui-ci est souvent rendu difficile ou impossible par les pratiques judiciaires et les comportements sociaux discriminatoires.

Par exemple, les femmes qui vivent dans les zones rurales de Sierra Leone se heurtent à de nombreux obstacles lorsqu'elles cherchent à obtenir justice. Le mariage, le divorce, les pensions alimentaires, le droit de propriété et l'héritage sont souvent régis par des lois coutumières discriminatoires à l'égard des femmes. En vertu du droit coutumier, qui s'applique partout en dehors de la capitale, le statut de la femme dans la

Pérou. Femme enceinte dans une maison d'accueil maternel, où elle peut se reposer en attendant que le moment soit venu d'aller accoucher dans le centre de santé voisin.

société est équivalent à celui des mineurs. Avant le mariage, une femme est soumise à son père ou à son frère, et, après le mariage, à son mari. Si celui-ci meurt, elle est placée sous la coupe d'un homme de sa famille, souvent un frère, jusqu'à ce qu'elle se remarie. En 2007, afin de combattre la discrimination contre les femmes, des lois ont été adoptées pour interdire la violence domestique et réglementer les héritages, les mariages et les divorces. Cependant, l'organisme gouvernemental chargé d'aider à leur mise en œuvre a constaté que ces lois étaient très mal connues de la population et restaient largement inappliquées.



Parfois, l'énergie et la détermination d'une seule femme en lutte contre les discriminations multiples peuvent contribuer à améliorer la situation des droits de toutes les femmes d'un pays. C'est le cas par exemple de Bhanwari Devi, militante des droits humains, membre de la communauté *dalit* (opprimée) du Rajasthan, en Inde. En 1992, cette femme a été violée par cinq hommes de la caste des *gujjars* pour avoir dénoncé à la police le mariage programmé d'une fillette de neuf mois. Ces hommes ont été jugés, mais le juge a conclu qu'un tel viol était impossible parce qu'un homme d'une caste supérieure n'aurait jamais violé une femme d'une caste inférieure et qu'elle était trop vieille et pas assez attirante pour être violée par des hommes jeunes. Les cinq hommes ont été condamnés pour des délits mineurs, puis libérés. Ce jugement a déclenché une vaste campagne nationale réclamant justice pour Bhanwari Devi, qui a été ostracisée et rejetée par sa propre communauté pour avoir été « souillée par le viol ». Cette campagne a abouti à l'adoption de nouvelles lignes de conduite

Rassemblement à la mémoire des femmes autochtones portées disparues ou assassinées, Colline du Parlement, Ottawa, octobre 2007. Au Canada, les femmes autochtones sont confrontées à des niveaux de violence bien plus élevés que les autres femmes. D'après le Comité provincial conjoint sur les personnes portées disparues, dans la province de Saskatchewan, 60 % des femmes portées disparues de longue date sont des femmes autochtones, alors que ces dernières ne représentent que 6 % de la population.

sur la violence sexuelle au travail, et le nombre de cas de viols signalés au Rajasthan a augmenté de façon spectaculaire. Aujourd'hui, bien que l'affaire judiciaire concernant Bhanwari Devi soit toujours au point mort, cette militante et son travail permanent en faveur des femmes dalits constituent un signal d'espoir pour les femmes du Rajasthan.

VIES DE FEMMES, DÉCISIONS D'HOMMES

Associées à la pauvreté, les coutumes, la culture et la religion contribuent à priver les femmes de toute participation au processus politique. Celles-ci ne peuvent donc pas faire entendre leur voix ni faire des choix à propos de propre vie, y compris le choix d'avoir ou non des enfants et à quel moment.

C'est dans le débat sur l'avortement que la bataille pour le contrôle sur la vie des femmes est la plus rude. Chaque année, les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions coûtent la vie à des milliers de femmes. Il est clairement établi que la dépénalisation de l'avortement et l'accès à des services de santé reproductive et de planification familiale réduisent la mortalité maternelle. Or, dans les nombreux pays où elles sont réduites au silence et exclues des prises de décision, les femmes sont privées de ces services.

En 2008, le Nicaragua a adopté une loi qui érige en infraction toutes les formes d'avortement, quelles que soient les circonstances, mettant en danger la vie des femmes et des jeunes filles et empêchant les professionnels de santé de leur sauver la vie par des traitements efficaces dispensés en temps voulu. Cette loi prévoit des peines de détention pour les professionnels de la santé qui font du mal à un fœtus, intentionnellement ou non. Or, certaines interventions médicales pendant la grossesse ou l'accouchement peuvent provoquer involontairement des lésions ou la mort du fœtus, et le personnel de santé risque de reporter ou de refuser des traitements pour certaines maladies comme le cancer, ou des traitements pour

accélérer l'accouchement. Par ailleurs, des femmes et des jeunes filles risquent d'être poursuivies pour des fausses couches, car il est souvent impossible de faire la distinction entre un avortement spontané et un avortement provoqué. En outre, le fait que les femmes et les jeunes filles qui se retrouvent enceintes à la suite d'un viol aient maintenant l'obligation de mener leur grossesse à terme est une violation de leurs droits fondamentaux. La grande majorité des grossesses consécutives à un viol au Nicaragua concernent de très jeunes filles – entre dix et quatorze ans¹¹. Pour elles, l'avenir semble maintenant bien sombre puisqu'elles n'ont pas d'autre choix que de poursuivre leur grossesse, ou de risquer des poursuites et de mettre leur vie en danger en essayant d'avorter illégalement et dans de mauvaises conditions. Une jeune victime de viol a ainsi déclaré : « *J'ai eu envie de mettre fin à mes jours plusieurs fois. Le procès a été un cauchemar qui a duré dix mois. [...] Lorsque l'action en justice a tourné court, j'étais hystérique. [...] En plus de tout cela, j'ai eu un bébé de lui, et j'ai dû l'accepter. Mes rêves et mes espoirs ont été réduits à néant – Je voulais avoir un travail à l'extérieur, mais je passe toutes mes journées à la maison, à m'occuper du bébé.* »

Les femmes et les jeunes filles qui essaient de suivre leurs propres choix le paient parfois de leur vie. Ainsi, le 7 avril 2007, Dua Khalil Aswad a été lapidée dans la rue par un groupe d'hommes, devant de très nombreux témoins, à Bashiqa, près de la ville de Mossoul, dans le nord de l'Irak. Cet homicide a été filmé par un passant et les images ont ensuite largement circulé sur Internet. Parmi les meurtriers figuraient semble-t-il des membres de sa famille. Ils reprochaient à cette jeune femme de dix-sept ans, membre de la minorité yésidi, d'avoir commis le « *crime* » de se prendre d'affection pour un jeune homme musulman sunnite. Plusieurs témoins, dont des membres des forces locales de sécurité, ont assisté au meurtre sans intervenir. Dua Khalil Aswad avait demandé protection à la police locale et au bureau local du Parti démocratique du Kurdistan, mais ceux-ci s'étaient contentés de la renvoyer vers un chef local, qui avait accepté les garanties de sa famille selon lesquelles aucun mal ne lui serait fait.

L'INSÉCURITÉ PUBLIQUE

Plus d'un milliard de personnes – en majorité des femmes – vivent dans les 200 000 bidonvilles ou campements informels de la planète¹². Tous les bidonvilles ont des caractéristiques communes : l'insalubrité des logements, la mauvaise qualité des systèmes d'assainissement et d'écoulement des eaux et des services d'adduction d'eau et d'électricité, la surpopulation, l'exposition à un environnement pollué, et un niveau de violence élevé.

Beaucoup de femmes gagnent les villes à la recherche d'une vie meilleure ou pour échapper à la violence dans leur village. Dans les bidonvilles, elles se retrouvent souvent confrontées aux mêmes problèmes que ceux qu'elles ont tenté de fuir : la pauvreté, la violence et les violences policières. Les difficultés de la vie quotidienne sont aggravées par des lois discriminatoires sur le droit de propriété, qui n'autorisent pas les femmes à posséder légalement des biens fonciers.

La violence contre les femmes est omniprésente dans les bidonvilles

Les femmes qui ne bénéficient pas de la sécurité légale de l'occupation de leur logement sont particulièrement vulnérables aux expulsions forcées. La plupart du temps, ces expulsions se font en dehors de toute procédure régulière, sans que les intéressés aient été consultés, avertis selon des modalités satisfaisantes ou dédommagés. Elles peuvent avoir des conséquences dramatiques, en particulier pour les personnes qui vivent déjà dans la pauvreté. Les victimes d'expulsions forcées perdent non seulement leur logement (qu'elles avaient parfois construit de leurs mains) et leurs biens personnels, mais aussi leur réseau social. Elles se retrouvent parfois privées d'eau potable, de nourriture, de réseaux d'assainissement, de travail, de soins médicaux ou d'éducation. Compte tenu de leur rôle au sein de la famille, les femmes sont les plus durement touchées.



© Amnesty International

Mme Dibie, soixante-quinze ans, avec ses voisines devant les ruines de sa maison à Farcha (N'Djamena, Tchad). Elle vivait là depuis plus de quarante ans et gagnait sa vie en vendant des boissons locales. Sa maison a été détruite en 2008 dans le cadre d'une campagne gouvernementale de démolitions et d'expulsions forcées, qui a jeté des dizaines de milliers de personnes à la rue et privé une grande partie d'entre elles de leurs moyens de subsistance.

Par ailleurs, les agents de la force publique chargés de réaliser les expulsions recourent souvent à la force de manière abusive, et les responsables de ces violations des droits humains ont rarement à rendre des comptes.

Dans une étude sur six grandes villes du monde, le Centre sur les droits au logement et les expulsions (COHRE) a conclu que la violence contre les femmes était « *omniprésente* » dans les bidonvilles¹³. Des bandes criminelles profitent du vide laissé par l'absence de l'État, et la violence fait partie de la vie quotidienne, en particulier pour les femmes. En raison de l'absence de postes de police et de l'hostilité des policiers à l'égard des habitants des bidonvilles, les crimes sont rarement signalés.

Blanche, seize ans, a été violée par plusieurs hommes sous la menace d'une arme à feu alors qu'elle faisait ses devoirs à la lumière d'un des rares réverbères encore en fonctionnement près de la maison de sa



© Silva Izquierdo AP/PA Photos

grand-mère, dans le quartier de Carrefour Feuilles, à Port-au-Prince, la capitale haïtienne. Sa grand-mère l'a emmenée dans un centre de santé, mais l'a dissuadée de signaler l'agression à la police, estimant que cela ne servait à rien.

En janvier 2007, une jeune fille de quatorze ans et un adolescent ont été arrêtés par la police militaire dans la favela (bidonville) de Jardim Elba, à São Paulo (Brésil). Tous deux ont été emmenés dans la cour d'une école voisine et frappés à coups de bâton. La jeune fille a subi des atteintes sexuelles de la part d'un des policiers. Le Centre des droits humains de Sapopemba s'est saisi de l'affaire et a porté plainte contre les policiers. Quelques jours plus tard, le policier accusé de ces exactions a arrêté l'adolescente pour trafic de drogue ; elle a été incarcérée pendant deux semaines, jusqu'à ce que le ministère public classe l'affaire sans suite. Elle a continué de recevoir des menaces de mort de la part des policiers.

Femme portant un enfant dans le quartier de Vidigal, à Rio de Janeiro (2006). Le véhicule blindé à l'arrière-plan, un *caveirão* (« grand crâne »), est utilisé pour les opérations de maintien de l'ordre dans ces quartiers. Amnesty International a eu connaissance de plusieurs cas de femmes et de fillettes tuées par des balles perdues lors d'échanges de coups de feu entre la police et des trafiquants de drogue, ou entre bandes rivales, dans les favelas du Brésil.

Par ailleurs, l'absence de papiers d'identité ou d'adresse officielle accroît l'insécurité et l'exclusion des habitants des bidonvilles, limitant leur accès au crédit, aux services publics, à l'emploi légal et même au droit de vote. Les femmes qui vivent dans des bidonvilles ont rarement la possibilité de participer aux processus et aux décisions qui concernent leur vie quotidienne.

LES CONFLITS ARMÉS

Ces deux stratégies ont été utilisées pendant le conflit au Darfour (Soudan). Des centaines de milliers de Darfouriens ont fui le Soudan pour aller se réfugier au Tchad voisin. Ils vivent maintenant dans des tentes, ne devant leur survie qu'à l'aide humanitaire. Les femmes et les jeunes filles doivent quitter les camps pour aller chercher de l'eau ou du bois pour le feu, ce qui les rend vulnérables aux agressions par des groupes d'opposition armés, des bandits ou des hommes de la région. Elles ne sont pas non plus en sécurité dans les camps, où le niveau de violence est élevé.

Mariam, mère de deux enfants, a été violée dans le camp de réfugiés de Gaga, dans l'est du Tchad. Elle vit dans ce camp depuis le début du conflit au Darfour, il y a plus de six ans, et elle y travaille depuis trois ans comme travailleuse sociale. Elle a été violée par un de ses collègues, un Tchadien. Celui-ci a perdu son travail, mais aucune enquête ni procédure officielle n'a été ouverte. Cet homme vit en liberté dans la ville voisine, tandis que Mariam doit vivre avec les séquelles du viol : « *Je ne vais même plus chercher de l'eau car j'ai l'impression que tout le monde me regarde.* »

La voix des femmes n'a toujours pas été entendue ni prise à sa juste valeur dans les efforts de paix

Assez souvent, les conflits ouverts ne sont pas suivis de la paix, mais d'une période marquée par une violence armée persistante, qui menace les civils, et en particulier les femmes. En République démocratique du Congo (RDC), les nombreux viols et actes de violence sexuelle contre les femmes se poursuivent malgré plusieurs accords de paix. La plupart de ces viols sont commis en toute impunité ou presque par des soldats et des membres de différents groupes armés.

Les négociations de paix sur l'est de la RDC, menées sous l'égide de la communauté internationale, n'ont pas suffisamment pris en compte le problème des femmes qui vivent dans la zone de conflit, et n'ont pas permis d'éliminer la violence généralisée contre les femmes et les fillettes. Pourtant, dans ses résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) sur les femmes, la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité des Nations Unies a clairement demandé que les femmes participent aux processus de prévention et de résolution des conflits et aux efforts de construction de la paix. Lors de la conférence de paix de Goma, en janvier 2008, les femmes de l'est de la RDC ont protesté : « *la voix de la femme n'a pas toujours été entendue et prise à sa juste valeur [dans la recherche de la paix]. Pourtant ensemble avec les enfants, elle est la principale victime des formes de violences diverses*¹⁴. »

Femme luttant contre la tempête dans le camp pour personnes déplacées de Kibati, au nord de Goma, dans l'est de la RDC, novembre 2008.

C'est en période de conflit armé que l'insécurité atteint ses niveaux les plus extrêmes. La pauvreté crée des conditions favorables aux conflits, et les conflits accroissent à leur tour la pauvreté. En Afrique, les conflits armés sont une cause majeure de pauvreté car ils entraînent des déplacements de population, la destruction des moyens de subsistance et la désintégration des réseaux sociaux.

Dans de nombreux conflits, les attaques contre les civils sont une stratégie délibérée pour terroriser la population et occuper des terres. Forcer les gens à fuir en les privant de leurs moyens de subsistance est une stratégie militaire. Une autre stratégie consiste à commettre délibérément des violences sexuelles contre les femmes et les jeunes filles afin de diviser les communautés.





© Rebin Hammond/Panos Pictures

Dans la plupart des pays qui ont été le théâtre d'un conflit armé, rien n'a été fait dans les efforts de paix pour garantir la participation des femmes, s'attaquer aux répercussions sur le long terme de la violence sexuelle sur la vie des femmes, ou intégrer les droits des femmes dans les programmes de reconstruction d'après-conflit.

Pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine, de 1992 à 1995, des viols et d'autres violences sexuelles ont été commis de manière systématique contre les femmes et les jeunes filles. Beaucoup d'entre elles souffrent aujourd'hui de graves troubles physiques et psychologiques consécutifs à ces violences, mais rares sont celles qui ont les moyens de s'offrir un traitement ou une prise en charge psychologique. L'attitude réprobatrice de la société à l'égard du viol les oblige souvent à vivre en marge de la société, beaucoup ayant été quittées par leur mari quand il a appris le viol. Nombre de ces femmes vivent dans la pauvreté, sans pouvoir trouver un emploi stable.

Cette femme a été violée par des soldats alors qu'elle n'avait que treize ans, pendant la guerre qui a ravagé la Bosnie-Herzégovine de 1992 à 1995. Des dizaines de milliers de femmes et de jeunes filles ont été violées pendant ce conflit, mais très peu d'auteurs de ces viols ont été traduits en justice, et les autorités n'ont rien fait pour que les victimes reçoivent des réparations appropriées.

Certaines ne sont jamais retournées chez elles car elles craignent encore pour leur sécurité. Plus de quatorze ans après la guerre, les autorités n'ont toujours rien fait pour que les victimes de violence sexuelle obtiennent justice et réparation.

LA VOIX DES FEMMES



© AP/PA Photo/Binod Joshi

Manifestation de journalistes après le meurtre d'Uma Singh au Népal, en janvier 2009. Cette journaliste et militante de vingt-six ans a été tuée à l'arme blanche à son domicile par un groupe de 15 hommes. Elle travaillait pour Radio Today FM et pour le Réseau des femmes défenseuses des droits humains. Certains de ses articles avaient eu beaucoup de succès dans la région, en particulier ceux dans lesquels elle défendait les droits des femmes et critiquait le système de la dot au Népal.

Lorsque les femmes et les jeunes filles savent qu'elles ont des droits, elles les revendiquent malgré tous les obstacles qui se dressent devant elles, comme le montrent des exemples édifiants partout dans le monde.

Ainsi, Nojoud Ali, huit ans, a établi un précédent judiciaire en 2008 en devenant la première fillette mariée à demander le divorce devant un tribunal au Yémen. Nojoud s'est échappée en taxi et s'est rendue toute seule dans le bureau d'un juge pour demander le divorce de son mari âgé de trente ans, qui lui faisait

subir des violences physiques et des atteintes sexuelles depuis deux mois. Elle a aussi porté plainte contre son père, qui l'avait forcée à épouser cet homme. Bien qu'il soit courant que des fillettes soient mariées de force au Yémen, cette affaire était la première à parvenir devant la justice. Nojoud a eu la chance de tomber sur un juge compatissant, qui a fait incarcérer son mari et son père, a prononcé le divorce et l'a hébergée jusqu'à ce qu'elle soit envoyée chez son oncle. Cependant, en vertu du droit yéménite, ni le mari, ni le père n'avaient commis d'infraction. En effet, si le droit civil yéménite fixe l'âge minimum du mariage à quinze ans, les parents peuvent signer un contrat de mariage pour des enfants plus jeunes. L'affaire Nojoud a été médiatisée dans le monde entier et a encouragé d'autres fillettes dans la même situation à défendre leurs droits. En février 2009, à la suite d'un important travail de pression des ONG, le Parlement yéménite a adopté un projet de loi relevant l'âge minimum du mariage de quinze à dix-sept ans, et exigeant que les contrats de mariage soient homologués par un juge. Ce projet de loi doit maintenant être ratifié par le président.

Les femmes qui font entendre leur voix et revendiquent leurs droits ou ceux d'autres groupes marginalisés courent un grand risque car elles remettent en cause des convictions culturelles et sociales et menacent des intérêts particuliers. Les femmes défenseuses des droits humains peuvent être prises pour cible par des membres de leur communauté ou des groupes politiques ou religieux parce qu'elles ne se conforment pas à leurs points de vue. Elles peuvent aussi être harcelées par les autorités. Par exemple, au Zimbabwe, des membres de l'organisation Femmes du Zimbabwe, debout ! (WOZA) ont été arrêtées à plusieurs reprises depuis février 2003 pour avoir manifesté pacifiquement contre la détérioration de la situation sociale, économique et relative aux droits humains. Elles ont fait partie des cibles du gouvernement lors de la répression engagée contre la société civile et les militants de l'opposition après le premier tour des élections présidentielles de mars 2008, et plus de 30 d'entre elles ont été arrêtées en 2009 ; beaucoup sont actuellement dans l'attente de leur procès pour troubles à l'ordre public. Malgré tout, les membres de cette organisation de défense des droits des femmes continuent de faire face à l'adversité avec beaucoup de force morale et de courage.

Il arrive également que les gouvernements se rendent complices de la violence contre les femmes défenseuses des droits humains en ne faisant rien pour l'empêcher.

Ces femmes peuvent être rejetées par la société et accusées de s'attaquer aux valeurs et aux traditions de leur culture. Elles sont parfois soumises à des formes de violence spécifiques au genre, comme des attaques à l'acide, des viols et d'autres violences sexuelles.



© Paula Allen

Sahar Hussain al Haideri, journaliste et défenseure des droits humains âgée de quarante-quatre ans, a été tuée par balle le 7 juin 2007 à Mossoul, en Irak. Dans le cadre de son travail, elle évoquait fréquemment la situation des femmes et dénonçait les atteintes à leurs droits commises par des groupes islamistes armés. Elle avait déjà été victime d'une tentative d'enlèvement et avait reçu des menaces de mort à plusieurs reprises. Un groupe islamiste armé, Ansar al Islam, aurait revendiqué son homicide.

« Je reçois des menaces de mort et mon fils de neuf ans a été victime d'une tentative d'enlèvement [...] Les personnes qui me menaçaient me faisaient clairement comprendre que je devais fermer le centre d'accueil pour femmes en danger, faute de quoi je subirais de graves conséquences. »

Shahla, responsable d'un foyer pour les femmes menacées de violence en Afghanistan

Manifestation de victimes du système militaire d'esclavage sexuel japonais et de militants devant l'ambassade du Japon en Corée du Sud pour exiger des excuses officielles. Jusqu'à 200 000 femmes et jeunes filles ont été contraintes à l'esclavage sexuel par l'armée impériale japonaise avant et pendant la Seconde Guerre mondiale. Humiliées et honteuses, elles ont gardé le silence pendant des dizaines d'années. Après la guerre, ces « femmes de réconfort » ont souffert de troubles physiques et psychologiques, de l'isolement et de la honte, et ont souvent vécu dans une extrême pauvreté.

Qu'elles agissent en tant que défenseures des droits humains ou simplement en tant que membres de leur famille ou de leur communauté, les femmes sont vecteurs de progrès social et d'avancées en matière de droits humains pour tous. Dans certains pays, elles participent activement au processus politique et ont fait de grands pas vers l'égalité politique et économique. Cependant, dans d'autres pays, elles sont confrontées à des forces politiques qui tentent de remettre en cause les acquis qu'elles ont obtenus sur le chemin de l'égalité.

DES PROGRÈS SUR LE PAPIER

Le travail de campagne mené sans répit par les défenseurs des droits des femmes au cours de ces dernières décennies a abouti à des progrès importants dans l'engagement de la communauté internationale en faveur des droits des femmes. Sur le plan international et régional, des accords juridiquement contraignants ont été adoptés pour protéger et promouvoir les droits des femmes. L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fondamental des droits humains, qui figure dans toutes les normes relatives aux droits humains.

Les normes portant spécifiquement sur les droits des femmes sont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes s'appuie sur la conviction que toutes les femmes ont des droits humains. Elle part du principe que les États ont l'obligation de garantir l'égalité entre les hommes et les femmes, et doivent changer les lois et les comportements qui favorisent l'inégalité. Elle considère la violence et la discrimination contre les femmes comme des formes d'inégalité et appelle les États à les éradiquer en droit et en pratique. Elle stipule que, lorsque des agents gouvernementaux ou des personnes privées violent le droit à l'égalité, il faut les en empêcher. La Convention énumère les droits spécifiques des femmes et des fillettes, et identifie un certain nombre d'obstacles à l'égalité dans la jouissance de ces droits, qui sont tous pertinents en matière de lutte contre la pauvreté des femmes.

Le Programme d'action de Beijing a été négocié et adopté par 180 États à l'issue de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, qui s'est tenue à Pékin, en Chine, en 1995. Ce Programme d'action est très important car il a été élaboré avec la participation du mouvement de défense des femmes, en tenant compte des préoccupations des organisations de femmes

© Rewan



Manifestation de femmes irakiennes devant le Parlement kurde, en 2007, pour protester contre la mort de Dua Khalil Aswad, lapidée dans la rue en raison de son amitié avec un jeune homme que sa famille désapprouvait.

travaillant sur le terrain. Il recense 12 grands sujets de préoccupation, dont la violence contre les femmes et les femmes et la pauvreté.

À l'heure actuelle, la principale réponse mondiale à la pauvreté figure dans les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ces huit objectifs ont été adoptés par l'ensemble des gouvernements en 2000 et définissent ce que la communauté internationale espère obtenir d'ici à 2015. Ils constituent une avancée importante et un progrès historique en termes de lutte contre la pauvreté car ils reflètent un consensus mondial. Cependant, la manière dont ils sont construits masque la persistance des discriminations et ne s'attaque pas aux violations des droits humains qui maintiennent les gens dans la pauvreté. Bien que certains des objectifs mettent l'accent sur des questions liées au genre, les droits des femmes ne transparaissent que partiellement dans les OMD. Il faudrait modifier la manière dont les Nations Unies mesurent les progrès réalisés dans l'application de ces objectifs, en particulier en ce qui concerne les femmes et les fillettes vivant dans la pauvreté.

Le système international doit contribuer à protéger les droits des femmes dans les nombreux pays dont les gouvernements ne respectent pas leurs engagements. Sur le plan national, beaucoup de pays disposent de lois qui protègent les droits des femmes et promeuvent l'égalité des genres, mais ces lois ne peuvent guère améliorer la vie des femmes si elles ne sont pas appliquées. Aucune excuse légitime ne permet d'expliquer pourquoi les gouvernements n'appliquent pas pleinement – et efficacement – les lois nationales et internationales adoptées ces dernières décennies pour mettre un terme à la discrimination et à la violence contre les femmes. Une chose est sûre : l'égalité et les droits ne peuvent être mis en œuvre que si les femmes participent activement aux processus politiques et ont la possibilité de faire entendre leur voix.

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

La croissance économique n'est pas suffisante pour vaincre la pauvreté, en particulier pour les femmes et les fillettes, qui n'ont pas droit à une part équitable des revenus, des ressources et du pouvoir. Dans beaucoup de pays, la croissance n'améliore pas la situation des groupes marginalisés. Une augmentation générale des revenus n'est donc pas suffisante : il faut aussi combattre la discrimination et les inégalités.

Les femmes restent les plus touchées par la pauvreté, la violence, la dégradation de l'environnement et les maladies. Elles continuent d'être prises pour cibles dans les conflits armés et de subir des restrictions de leur liberté et de leur autonomie.

Il faut écouter la voix des femmes. Leur contribution doit être reconnue et encouragée. La participation active des personnes concernées doit être un élément essentiel de toute stratégie de lutte contre la pauvreté.

Ces dernières années, de grands progrès ont été réalisés dans la reconnaissance des droits des femmes comme droits humains. De nombreux rapports dénonçant le non-respect des droits des femmes par les États ont été publiés. Cependant, malgré une meilleure prise de conscience et une évolution du droit international, la vie de nombreuses femmes ne s'est pas vraiment améliorée : les États et les institutions internationales doivent faire plus d'efforts pour protéger les droits des femmes dans la pratique, avec une forte volonté politique de garantir l'égalité.

NOTES

- 1 www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Press_releases/lang--fr/WCMS_071336/index.htm (en français) www.undispatch.com/~undisp6/node/6573 (en anglais uniquement).
- 2 www.fao.org/DOCREP/x0228f/x0228f03.htm.
- 3 www.fordfound.org/issues/human-rights/our-focus (en anglais uniquement).
- 4 www.unhabitat.org/content.asp?typeid=19&catid=303&cid=6845 (en anglais uniquement).
- 5 Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et Réseau de financement pour les femmes, *Journée mondiale de la pauvreté 2007. Investir en faveur des femmes – Trouver des solutions au problème de la pauvreté*, www.unifem.org/drop_folder/stand_up/WorldPovertyDay2007_KeyMessages_fra.doc
- 6 Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, Rapport du Secrétaire général, doc. ONU A/61/122/ Add.1, 2006 : www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/61/122/Add.1 ; voir aussi www.undp-povertycentre.org/pub/IPC PovertyInFocus13.pdf (en anglais uniquement).
- 7 www.un.org/ecosocdev/geninfo/women/women96.htm (en anglais uniquement).
- 8 American Association of University Women, *Hostile Hallways: bullying, teasing, and sexual harassment in school* (Washington D.C., 2001, document cité dans l'Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, op. cit.
- 9 Amnesty International, *Mourir trop jeune. La mortalité maternelle tue une femme toutes les minutes*, mai 2009, index AI : ACT 35/005/2009.
- 10 Melonie Heron et coll., *Deaths: Final Data for 2006, National Vital Statistics Reports*, Vol. 57, N° 14, avril 2009, tableau 34, disponible sur www.cdc.gov/nchs/data/nvsr/nvsr57/nvsr57_14.pdf.
- 11 Católicas por el Derecho a Decidir, Medios de Comunicación y abuso sexual, 18 avril 2008, cité dans Amnesty International, *Interdiction totale de l'avortement au Nicaragua. La santé et la vie des femmes en danger, les professionnels de la santé passibles de sanctions pénales*, juillet 2009, index AI : AMR 43/001/2009, www.amnesty.org/fr/library/info/AMR43/001/2009/fr.
- 12 Amnesty International, *Exigeons la dignité. Étude de cas sur les bidonvilles*, index AI : ACT 35/010/2009. www.amnesty.org/en/library/info/ACT35/010/2009/fr
- 13 COHRE, *Women, slums and urbanisation: Examining the Causes and Consequences*, mai 2008, www.cohre.org/store/attachments/Urbanisation_Report.pdf.
- 14 Amnesty International, *République démocratique du Congo. Nord-Kivu. Une guerre sans fin pour les femmes et les enfants*, index AI : AFR 62/005/2008, www.amnesty.org/en/library/info/AFR62/005/2008/fr.